

Assistance médicale à la procréation, fin de vie, neurosciences ou encore médecine prédictive... tous ces domaines ont en commun d'être au cœur des questions actuelles soulevées par la bioéthique.

Qu'est-ce que la Bioéthique ?

La bioéthique concerne la médecine et la recherche utilisant des parties du corps humain. Elle vise à définir les limites de l'intervention de la médecine sur le corps humain en garantissant le respect de la dignité de la personne et a pour objectif d'éviter toute forme d'exploitation dérivée de la médecine (trafic d'organes, clonage humain...).

La loi de 2011 prévoit que tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé **doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux**.

Une réflexion aux enjeux complexes

Si la réflexion à laquelle nous invite la bioéthique dépasse largement le seul champ de la science, c'est parce que les découvertes scientifiques qu'elle interroge peuvent, par leurs usages, remodeler en profondeur notre société voire notre définition de l'individu. La bioéthique appelle notamment à réfléchir aux « dérives » éventuelles que peuvent engendrer de tels progrès, dans la recherche, dans l'application d'un traitement ou d'une technique de soin à des fins non-médicales... et, de ce fait, elle appelle à réfléchir aux limites à poser pour éviter que l'Homme ne nuise à son semblable.

Il est donc très important d'avoir une pluralité de points de vue sur le monde pour décider, ensemble, ce qui nous semble juste. C'est justement ce que proposaient de faire les Etats généraux de la bioéthique.

Le Conseil consultatif national d'éthique a souhaité consulter aussi largement que possible la société civile. Ces Etats généraux ont associé le grand public, les experts, les représentants d'associations et de courant de pensée... et ont donné lieu à un rapport de synthèse réalisé par le CCNE qui a pour d'éclairer le Parlement.

Quels ont été les thèmes débattus lors des états généraux de 2018 ?

Les points mis en débat en vue de la prochaine révision des lois de bioéthique étaient les suivants :

- **Cellules souches et recherche sur l'embryon** : l'avancée de la recherche dans les domaines de la reproduction, du développement embryonnaire et des cellules souches et le respect dû à l'embryon comme personne potentielle ;
- **Examens génétiques et médecine génomiques** : les techniques de séquençage et d'ingénierie génomique et les prémices d'une médecine prédictive ;
- **Dons et transplantations d'organes** ;
- **Données de santé** : les données de santé, notamment au regard du développement des objets connectés et des risques d'atteintes à la vie privée ;
- **Intelligence artificielle et robotisation** : l'intelligence artificielle (IA), les robots et la responsabilité des professionnels de santé vis-à-vis de leur utilisation ;
- **Neurosciences** : les neurosciences au regard du développement des techniques d'imagerie ;
- **Santé et environnement** la relation santé-environnement et les responsabilités scientifiques et techniques de l'homme ;
- **Procréation et société** : la procréation (PMA, GPA, etc.) ;
- **Prise en charge de la fin de vie** : la fin de vie (question sur la légalisation de l'assistance au suicide, politiques d'accompagnement pour les malades en fin de vie).

Agenda : Projet de loi sur la Bioéthique

24/07/2019	Présentation du Projet au Conseil des ministres - Dépôt au Parlement
27/08/2019 au 15/10/2019	1 ^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale - Examen et adoption
16/10/2019	Transmission du projet au Sénat
16/10/2019 au 29/01/2020	Examen des articles du projet de loi par le Sénat
04/02/2020	Vote du projet par le Sénat
Avril 2020	Seconde lecture par l'Assemblée Nationale
Mai 2020	Seconde lecture par le Sénat
Printemps 2020	Validation par l'Assemblée Nationale

Le Conseil d'administration de l'Udaf 95 a sollicité ses administrateurs sur ces sujets pour faire connaître le point de vue de leur Mouvement et Association Familiale.

Découvrez leurs publications :



Fédération des Associations familiales protestantes (AFP)
(représentant 29 % des suffrages au 31.12.2018)



Familles de France (FF)
(représentant 21 % des suffrages au 31.12.2018)



Fédération des Associations familiales catholiques du Val d'Oise (AFC)
(représentant 7 % des suffrages au 31.12.2018)



Confédération syndicale des familles (CSF)
(représentant 2 % des suffrages au 31.12.2018)



Association des parents et futurs parents gays et lesbiens
(représentant 0,5 % des suffrages au 31.12.2018)

Sources :

www.senat.fr

www.lefigaro.fr

www.vie-publique.fr

www.gouvernement.fr